

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2018

Le conseil s'est réuni sous la présidence de Patrick LIJOUR, Maire

1/Vote des taux d'imposition 2018

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition 2018 qui restent inchangés par rapport à ceux de 2017 à savoir :

Taxe d'habitation : 10.61 %

Foncier bâti : 17.17 %

Foncier non bâti : 51.78 %

Total des recettes attendues au titre des contributions directes : 199 963 €

2/Vote des budgets primitifs 2018. Ils ont été votés à l'unanimité et se décomposent comme suit :

Le budget général, d'un montant de 1 220 577 € s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 586 219 €

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à la somme de 634 358 €. Les principaux programmes sont :

Remboursement du capital de la dette : 76 800 €

Programme voirie : 53 000 €

Aménagement du bourg 343 000 €

Acquisition matériel divers : 6 000 €

PLU : 3 800 €

Site Internet : 1 000 €

Travaux accessibilité : 5 000 €

Chapelles Lansalaün et Saint Eloi : 7 000 €

Mise en conformité installation de protection contre la foudre de l'église : 3 200 €

3/Budget annexe du Service assainissement

Il s'équilibre en recettes et dépenses d'exploitation à la somme de 17 063 € et en investissement à la somme de 52 285 €

4/Le conseil autorise la signature du Marché relatif au programme voirie 2018 avec la Société PIGEON d'Hennebont pour un montant de 48 766.20 € TTC.

5/Accord du conseil pour le versement d'une participation à l'école Notre Dame de Rostrenen pour la scolarisation d'un élève de Paule en ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire).

6/Le conseil émet un avis favorable sur la demande présentée par l'Earl « Ker Ar Yar » relative à une demande d'autorisation d'exploiter à Maël-Carhaix au lieudit « Keroualet » d'un élevage avicole de 40 000 poules pondeuses plein air sous réserve du respect de la réglementation en vigueur.